

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2019

Plan d'Actions 2022-2024

Table des matières

INTRODUCTION	1
Action 1 - Systématiser le recours aux considérations environnementales dans les marchés publics et établir un contrôle de leur application par les prestataires	2
Action 2 - Favoriser un approvisionnement responsable, en termes de qualité et de quantité, des cantines de collèges	3
Action 3 - Développer et expérimenter un outil de collecte de données et de comptabilité carbone commun à l'ensemble des directions	4
Action 4 – Développer le télétravail au regard de la situation en 2019	5
Action 5 - Mettre en place le forfait mobilités durables	6
Action 6 - Continuer les actions d'optimisation de la gestion des eaux pluviales : déconnecter les eaux pluviales du réseau et favoriser la réutilisation des eaux	7
Action 7 - Prolonger la signature des Contrats de Performance Energétique pour l'ensemble des collèges éligibles du département	8
Action 8 - Développer un suivi plus fin des consommations énergétiques des bâtiments du Département	9
Action 9 - Réaliser une campagne de sensibilisation autour de la décarbonation du Département (Visionère, conférence Teams, campagne d'affichage, etc.)	10
Action 10 - Favoriser l'utilisation du vélo par le développement des infrastructures (mise en place du plan vélo)	11
Action 11 - Acquérir et développer les espaces naturels (boisés, humides, etc.)	12
Action 12 - Désimperméabiliser les surfaces (cours et toiture) des collèges	13
Action 13 - Instaurer une charte environnementale avec indicateurs et conditionnement de l'aide pour les opérateurs des programmes soutenus par le Département.	14
Action 14 - Développer un outil de sensibilisation et de calcul d'émissions (quota carbone) pour estimer l'impact GES des voyages à l'international	15

INTRODUCTION

Le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé très tôt dans une démarche de progrès en terme d'impact environnemental de ses activités. Dès 2007, il a en effet mené un diagnostic gaz à effet de serre et s'est engagé dans une démarche de maîtrise de ses émissions. A l'heure où les experts internationaux se font encore plus alarmistes sur notre capacité à atteindre les objectifs de maîtrise du changement climatique, le Département considère qu'il doit poursuivre et accélérer ses efforts pour contribuer à atteindre la neutralité carbone.

En 2019, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du Département s'élève à **115 000 tCO₂e**. 10 % de ces émissions sont des émissions du scope 1 c'est-à-dire des émissions directes de l'activité de la collectivité (consommation d'énergie), 4 % des émissions du scope 2, émissions indirectes de la collectivité liées à la consommation d'électricité et de chaleur et 86 % des émissions indirectes du scope 3 liées par exemple aux achats, aux déplacements ou aux biens immobilisés.

67 % des émissions globales sont issues de périmètres opérationnels dits pilotables sur lesquels le Département dispose de moyens pour agir.

Ainsi, un plan de 14 actions a été élaboré afin de cibler des actions transversales, pragmatiques et pilotables sur la période 2022-2024. Il concerne toutes les activités émettrices du Département.

L'objectif premier de ce plan est de réduire de 12 % d'ici 2024, les émissions directes et indirectes de GES liées à l'énergie (scopes 1 et 2). Concernant les émissions du scope 3 pilotable, pour lesquelles les actions sont par nature plus complexes, l'objectif sera d'atteindre une réduction supérieure à 10 %.

Les collèges, dont les activités font partie des principaux postes émetteurs avec près de 35 % des émissions globales, font l'objet d'une attention particulière. Aussi, le plan s'attache à améliorer l'empreinte carbone des collèges à travers 5 grandes actions complémentaires centrées sur la restauration scolaire, sur les consommations énergétiques, sur la désimperméabilisation des surfaces, sur la sensibilisation des collégiens et des personnels à la sobriété énergétique et aux déplacements doux (plan vélo notamment). Ces actions représentent les deux-tiers des réductions escomptées.

A cet objectif chiffré, s'ajoute deux grands objectifs qualitatifs :

- 1) Construire une méthodologie de mesure et de collecte de données pour une meilleure gestion et orientation des innovations à conduire.
- 2) Induire un changement de comportement des agents et des usagers au bénéfice d'une démarche de sobriété énergétique, en engageant une campagne de sensibilisation et de communication.



Action 1 - Systématiser le recours aux considérations environnementales dans les marchés publics et établir un contrôle de leur application par les prestataires

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Achats / 42 %



Périmètre

Scope 3

Constat

Le Département dispose d'une stratégie d'achats dans laquelle les enjeux environnementaux prennent une place importante. En témoigne la hausse continue de la part de clauses environnementales dans les marchés publics de plus de 40 000 € HT, passant de 10 % en 2015 à 26 % en 2020.

Le Département intègre des considérations environnementales (clauses et/ou critères) dans ses marchés et en particulier, dans l'ensemble des marchés de travaux de voiries et tramways, dans les marchés relatifs à des travaux de berges et d'assainissement ou encore dans certains marchés de fournitures et services (objets promotionnels, fournitures de bureau, ...). Des pénalités financières sont appliquées en cas de non-respect des dispositions.

Les services peuvent s'appuyer sur un guide rédigé en interne aidant à l'intégration de clauses dans les marchés mais aussi à l'utilisation de critères environnementaux dans l'analyse des offres. Le contrôle de ces prescriptions contractuelles constitue une limite jusqu'à présent.

Indicateurs

Ind. 1.1 : Taux de marchés comportant des considérations environnementales sur l'ensemble des segments d'achat

Ind. 1.2 : Taux de marchés comportant une clause intégrant des matières recyclées ou des biens issus du réemploi dans les marchés

Ind. 1.3 : Taux de marchés comportant un recours à des écolabels

Ind. 1.4 : Taux de marchés pour lesquels les prestataires ont rempli leurs engagements en matière de développement durable

Direction pilote

PCPL/DCP

Etat d'avancement

En cours

Budget

Pas d'impact budgétaire direct

Description de l'action

Cette action s'inscrit dans la continuité de la stratégie déjà initiée. L'objectif est de systématiser les considérations environnementales et donc de poursuivre la hausse de leur part dans les marchés publics. Par ailleurs, l'idée est de fournir des moyens de contrôle de ces dispositions aux services de manière à s'assurer qu'elles soient bien respectées.

Objectifs

100 % des marchés dont l'objet le justifie intégrant des clauses environnementales (> 40 000 € HT)

Contrôle de l'application des clauses

Gains

Réduction de l'incertitude sur les facteurs d'émissions du poste achat

Non quantifiable en termes d'émissions GES

Planning

2022-2024 :

- Harmonisation des pratiques et des critères de notation dans l'analyse des offres.
- Construction, avec les différents métiers, de clauses à intégrer dans les marchés. Identification des marchés pour lesquels la demande d'obtention d'un label/certification/norme pourrait permettre l'atteinte de la clause.
- Intégration dans les fiches de poste des directions métiers du temps dédié au suivi du bon respect des clauses environnementales par les prestataires. Identification des besoins associés à cette nouvelle tâche.
- Organisation de la remontée d'information des directions métiers vers la commande publique pour le suivi des indicateurs.



Action 2 - Favoriser un approvisionnement responsable, en termes de qualité et de quantité, des cantines de collèges

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Achats / 42 %



Périmètre

Scope 3

Constat

Le Département gère la restauration de 88 des 98 collèges publics, les autres étant gérés principalement par la Région Île-de-France en tant que cités scolaires.

Pour ces 88 restaurations, le Département est engagé dans une démarche d'augmentation des produits locaux, bio et labellisés, ainsi qu'une baisse des produits transformés. Les objectifs actuels sont :

- La promotion de l'agriculture durable (25 % de produits bio, 25% de produits locaux, 22 % de viandes labellisées)
- La préservation des écosystèmes (1 repas végétarien par semaine, sensibilisation au gaspillage alimentaire, etc.)

Les 67 restaurations en délégation de service public (DSP) intègrent le suivi d'indicateurs mensuels.

Le Département est également engagé dans une démarche de développement de la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire. Le nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine ne cesse d'augmenter depuis 2016 et le premier collège concerné.

31 collèges valorisent aujourd'hui leurs biodéchets issus de la restauration.

Indicateurs

Ind. 2.1 : Fréquence d'apparition de produits non transformés achetés pour la restauration des collèges (ramenée à un % de produits non transformés dans les repas sur l'année)

Ind. 2.2 : Part des produits achetés labellisés : bio¹ / de qualité SIQO¹ (sigle de l'identification de qualité et de l'origine) / local² / circuits courts²

Ind. 2.3 : Suivi des consommations de viande (kg) annuelle par les cantines des collèges (dissocier volaille, porc, bœuf)

Ind. 2.4 : Quantité de biodéchets produits par les cantines (avant valorisation) et répartition par mode de valorisation

Direction pilote

PESC/DECC

Etat d'avancement

En cours

Budget

Prévu au budget

Description de l'action

Cette action vise à poursuivre et renforcer ce qui est déjà en place. La prochaine concession 2022-2026 relative à la gestion et à l'exploitation des services de restauration scolaire concernera 88 collèges. Il sera ainsi capable de fournir la donnée par collège et par mois et de maintenir la dynamique amorcée.

Objectifs

50% de produits de qualité dont au moins 20% de produits bio

1 choix quotidien de repas végétarien

Sensibilisation au gaspillages alimentaire

Gains

-3 000 tCO₂e d'ici 2024

Sensibilisation au développement durable et à la préservation des ressources

Planning

2022 – Choix du/des titulaire(s) du nouveau contrat de concession relatif à la gestion et à l'exploitation des services de restauration scolaire et au nettoyage des collèges du Département des Hauts-de-Seine
2022-2024 – Suivi des données des 88 cantines de collèges gérées par le prestataire.

¹ Deux indicateurs à suivre dans le cadre de la loi EGALIM

² Deux indicateurs à suivre hors loi EGALIM



Action 3 - Développer et expérimenter un outil de collecte de données et de comptabilité carbone commun à l'ensemble des directions

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Achats / 42 % et Immobilisations / 12 %



Périmètre

Scope 3

Constat

Les pistes d'amélioration de l'impact carbone des chantiers sont multiples, par exemple :

- Choix de matériaux avec une empreinte carbone moindre ;
- Réduction du fret entrant et sortant ;
- Réduction et valorisation des déchets de chantier ;
- Organisation du déplacement des ouvriers.

Cependant, il est primordial de se doter d'un outil de suivi des données de chantier qui permet de cibler les postes d'émissions les plus importants, d'engager des actions efficaces et de disposer d'un retour d'expérience de ce qui est mis en place. Le Département a déjà amorcé la construction d'un tel outil qu'il reste à affiner pour permettre une approche « métiers » plus opérationnelle.

Indicateurs

Ind. 3.1 : Nombre de chantiers utilisant l'outil de suivi, par direction.

Ind. 3.2 : Nombre de chantiers en bâtiments neufs utilisant l'outil de suivi (spécifique DB)

Directions pilotes

PACT/DPPE/DM/DE
PESC/DB

Etat d'avancement

Action nouvelle

Budget

20 000 € (prestataire externe)

Description de l'action

L'objectif de cette action est de définir un cadre de suivi des données de chantier (quantité de matière mise en œuvre, déchets, etc.) pour quantifier l'impact carbone, cibler les principaux postes d'émissions des chantiers et en dégager des pistes d'action.

Cela passera par la création d'un outil de suivi de chantier sur-mesure pour les directions métiers puis leur formation et celle des prestataires à son utilisation. Les indicateurs de suivi permettront d'identifier les principaux leviers de réduction d'émissions de gaz à effet de serre relatives aux opérations.

Objectifs

Se doter d'un outil de suivi des émissions de GES des opérations de travaux

Gains

Pas de gains GES dans un premier temps
Développement d'une culture carbone au sein des services

Planning

2022 – 2023 :

- Définir le besoin avec les directions métiers en vue de la passation d'un marché pour la construction de l'outil de suivi des chantiers (quantité de matière mise en œuvre, gestion des déchets, etc.) permettant de quantifier leur impact carbone.
- Former les directions métiers à son utilisation.
- Prévoir les clauses de cet outil dans les marchés de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux concernés.

2024 :

- Suivre les résultats fournis.
- Sur la base de cette expérimentation, travailler avec les directions métiers à leur analyse et l'identification de pistes de réduction des émissions associées aux opérations.



Action 4 – Développer le télétravail au regard de la situation en 2019

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Déplacements / 19%



Périmètre

Scope 3

Constat

La crise sanitaire a accéléré le déploiement du télétravail à large échelle. Le Département n'a pas échappé à son développement et a temporairement étendu le nombre de jours télétravaillés. La quasi-totalité des agents dont les missions sont télétravaillables ont été équipés pour exercer leur activité à distance. Cela représente en 2020 environ 56 % de télétravailleurs par rapport à l'effectif global.

Il semblerait que la réduction des trajets domicile-travail limite les émissions GES au global, à condition, entres autres, que la pratique du télétravail s'organise par journée complète ou que l'offre de transport en commun soit attractive pour les non-télétravailleurs (Greenworking et ADEME. 2020. Etude sur la caractérisation des effets rebond induits par le télétravail. 13 pages).

Le télétravail présente d'autres cobénéfices, parmi lesquels :

- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- L'adaptation des mobilités ;
- Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Indicateurs

Ind. 4.1 : Nombre d'agents faisant du télétravail et % des agents faisant du télétravail

Ind. 4.2 : Nombre de jours télétravaillés par an

Direction pilote

PRHF/DRH

Etat d'avancement

Action nouvelle

Budget

Négligeable

Description de l'action

Suite à l'expérimentation du télétravail depuis 2017 et le déploiement massif dû à la crise sanitaire, le Département souhaite étendre le nombre de jours télétravaillés. Cette extension permettrait de réduire le nombre de trajets domicile-travail et donc potentiellement les émissions de GES de l'organisation.

Objectifs

30 % d'agents pratiquant le télétravail

Gains

-370 tCO₂e d'ici 2024

Meilleur équilibre vie
personnelle/professionnelle

Planning

2022 – Choix de la stratégie de déploiement du télétravail pour les agents dont les tâches sont télétravaillables :

- Augmentation du nombre de jours hebdomadaires télétravaillés/agent
- Et/ou augmentation du nombre d'agents télétravailleurs.



Action 5 - Mettre en place le forfait mobilités durables

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Déplacements / 19 %



Périmètre

Scope 3

Constat

Les déplacements des agents du Département représente 5 % du bilan carbone 2019.

Dans la lignée de la loi mobilités, pour des transports quotidiens plus faciles, moins coûteux et plus propres, le décret du 9 décembre 2020 cadre la mise en place du « *forfait mobilités durables* » pour les agents de la fonction publique territoriale.

Pour les agents, il s'agit de la prise en charge facultative par leur employeur des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail jusqu'à 200 € par an. Les moyens de transports concernés sont :

- Les vélos, électriques ou mécaniques ;
- La voiture dans le cadre d'un covoiturage (en tant que conducteur ou passager).

Indicateurs

Ind. 5.1 : Nombre d'agents bénéficiant du forfait mobilité durable, répartition par mode de transport (si possible vélo, vélo à assistance électrique, covoiturage en tant que conducteur, covoiturage en tant que passager)

Direction pilote

PRHF/DRH

Etat d'avancement

Action nouvelle

Budget

Prévu au budget

Description de l'action

Afin d'encourager le recours à des transports doux moins polluants, le Département envisage de proposer à ses agents le forfait mobilités durables avec une indemnité forfaitaire. Le financement de cette action est déjà intégré au budget du Département.

Objectifs

Report modal de 5% d'agents se déplaçant en véhicule personnel au profit des modes de transport subventionnés par le forfait

Gains

-278 tCO₂e d'ici 2024

Planning

2022 – Mise en place du forfait mobilités durables



Action 6 - Continuer les actions d'optimisation de la gestion des eaux pluviales : déconnecter les eaux pluviales du réseau et favoriser la réutilisation des eaux

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Gestion de l'eau / 5 %



Périmètre

Scope 3 et hors scope

Constat

Le Département dispose de la compétence assainissement et est à ce titre propriétaire d'un important réseau de transport des eaux usées et pluviales. Son rôle est d'acheminer les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration gérées par le SIAAP.

Le Département mène une politique de gestion durable des eaux pluviales et est engagé dans une démarche d'amélioration de sa performance environnementale (ISO 14001). Dans ce cadre, la direction de l'eau du Département emploie de plus en plus fréquemment des techniques alternatives (toitures végétalisées, noues, bassins à ciel ouvert, chaussées et enrobés drainants), augmentant leur part dans les installations de 7 % en 2017 à 29 % en 2020.

D'autres actions vertueuses sont mises en place sur le territoire, notamment au parc des sports de la Grenouillère où les eaux pluviales sont captées pour arroser le terrain d'honneur, dans les parcs du Nord avec la mise en place de noues pour récupérer les eaux usées ou encore dans les parcs André Malraux et des Chanteraines (d'ici 2022) où les aires de jeux d'eau sont transformées en circuit ouvert.

Indicateurs

Ind. 6.1 : Quantité d'effluents (m³) transportés dans les réseaux d'assainissement

Ind. 6.2 : % de surfaces déconnectées et/ou traitées en techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales

Ind. 6.3 : Surfaces actives (m²) déconnectées du réseau (dotées d'installations de régulation des eaux pluviales)

Ind. 6.4 : Quantité d'eau (m³) consommée par les différents services départementaux avec mise en évidence des différents usages (arrosage, sanitaire)

Directions pilotes

PACT/DE

PACT/DPPE

Etat d'avancement

En cours

Budget

Prévu au budget

Description de l'action

La politique départementale qui est menée a pour but de permettre la bonne gestion des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que la valorisation de la Seine et de ses berges. Il s'agira de la poursuivre afin de réduire les volumes rejetés au réseau d'assainissement, de dépolluer les eaux de ruissellement par le sol et ainsi réduire les débits d'eau injectés dans les égouts.

Objectifs

40 % de surfaces aménagées déconnectées ou traitées en techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales, par rapport à la surface totale aménagée dans l'année.

Gains

-0,262 kgCO₂e/m³ d'eau dont le traitement est évité

Support potentiel de biodiversité

Gestion des événements pluvieux extrêmes

Protection de la nappe phréatique vis-à-vis des pollutions

Planning

2022 – Recenser les directions consommatrices d'eau pour l'arrosage

Mise en place de noues dans les parcs André Malraux et des Chanteraines

2023-2024 :

- Etudier les possibilités pour les directions du Département de désimperméabiliser les surfaces et favoriser l'infiltration
- Conseiller les directions sur les mesures à mettre en œuvre



Action 7 - Prolonger la signature des Contrats de Performance Energétique pour l'ensemble des collèges éligibles du département

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Energie / 17 %



Périmètre

Scopes 1 et 2

Constat

Le Département a entrepris plusieurs actions ambitieuses sur son patrimoine de presque 380 sites (1,5 millions de m²) afin de maîtriser les consommations et les émissions de gaz à effet de serre associées. Conscient de l'importance que revêt l'efficacité énergétique des bâtiments dans la lutte contre le changement climatique, le Département s'est engagé en 2012 dans l'expérimentation d'un Contrat de Performance Energétique (CPE) pour 6 collèges. Fort de son succès, la mesure a été étendue à 62 collèges et a permis d'économiser environ 30 % d'énergie pour les établissements et vise une diminution par deux des émissions de gaz à effet de serre. Ces économies sont garanties par la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique, d'un pilotage des installations plus ambitieux et d'opérations individuelles de reconstruction, tout en améliorant le confort.

Indicateurs

Ind. 7.1 : Nombre et part des collèges couverts par un CPE ou un MGP

Ind. 7.2 : Consommations énergétiques des collèges par an et par source d'énergie

Direction pilote

PESC/DB

Etat d'avancement

En cours

Budget

Prévu au budget

Description de l'action

Cette action vise à inscrire dans le temps la mise en place de Contrats de Performance Energétique (CPE) qui est menée avec succès depuis 2012. Un nouveau CPE en consultation en 2021 pour 21 collèges vise une économie de plus de 35 % de la facture énergétique. Ainsi 83 collèges du Département intégreront des CPE. Les groupements lauréats ont un engagement de performance jusqu'en 2031.

D'ici 2023, l'ensemble des collèges (93) seront concernés par un contrat visant à offrir les meilleurs standards énergétiques car les 10 collèges les plus récents restants seront inclus dans un Marché Global de Performance (MGP).

En outre, 9 projets de construction (en programmation ou en études de maîtrise d'œuvre), visent les niveaux E3C1 du label E+C- (Bâtiment à énergie positive et réduction carbone).

Objectifs

100 % des collèges concernés par un contrat visant à optimiser leurs performances énergétiques en 2023 (CPE ou MPG)

Entre 28 et 30% d'économies d'énergie sur 12 ans pour les CPE débutés en 2019 (62 collèges)

35% d'économies d'énergie jusqu'en 2031 pour 21 collèges

Gains

Pour 11 % d'économies d'énergie³ entre 2022 et 2024 : -1 573 tCO₂e

Confort pour les usagers

Planning

2021 – L'ensemble des collèges éligibles concernés par un CPE

2023 – Les 10 collèges plus récents inclus dans un Marché de performance globale (MPG)

³ Réduction de consommation énergétique observée entre 2017 et 2019 après la mise en place de CPE



Action 8 - Développer un suivi plus fin des consommations énergétiques des bâtiments du Département

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Energie / 17 %



Périmètre

Scopes 1 et 2

Constat

Entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019, le décret tertiaire impose des « actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de surface de plancher \geq à 1000 m² d'au moins :

- 40 % d'ici 2030 ;
- 50 % d'ici 2040 ;
- 60 % d'ici 2050. »

Afin de répondre au décret, il est nécessaire d'établir un suivi et une analyse des consommations énergétiques des bâtiments concernés et de les déclarer via une plateforme informatique. La direction des bâtiments du Département suit déjà les consommations mais ce suivi devra être affiné afin de dégager les actions de réduction les plus intéressantes.

Indicateurs

Ind. 8.1 : Nombre de sites couverts par un système de sous comptage

Ind. 8.2 : Répartition des consommations par usage (kWh) pour les bâtiments concernés par un système de sous comptage

Direction pilote

PESC/DB

Etat d'avancement

Action nouvelle

Budget

Dotation budgétaire au Syndicat Seine Yvelines Numérique à prévoir

Description de l'action

Développer un suivi plus fin des consommations énergétiques vise à connaître précisément les potentiels de réduction et ainsi répondre aux attentes du décret tertiaire. Le syndicat Seine-et-Yvelines Numérique aura la charge de mettre en place un monitoring sur les collèges publics et les autres bâtiments départementaux concernés d'où une hausse de l'adhésion à envisager.

Objectifs

Répondre aux attentes du décret tertiaire en termes de suivi des consommations des collèges et bâtiments départementaux

5 % de réduction des consommations d'énergie liée à la mise en place d'un suivi et d'un contrôle plus fin (estimation Diag Eco-Flux – BPI⁴)

Gains

-2 312 tCO₂e d'ici 2024

Planning

2022 – Mise en place par le Syndicat Seine Yvelines Numérique du monitoring sur les collèges et les bâtiments du Département.

⁴ Le Diag Eco-Flux est un programme d'accompagnement de Bpifrance et l'ADEME destiné aux PME, ETI et grands groupes pour leur permettre d'identifier des pistes d'économies d'énergie. Un retour d'expérience de ce programme estime le gain d'énergie lié à la mise en place d'un suivi et d'un contrôle plus fin à 5%.



Action 9 - Réaliser une campagne de sensibilisation autour de la décarbonation du Département (Visionère, conférence Teams, campagne d'affichage, etc.)

Poste ciblé

Transversal



Ensemble des scopes

Constat

Le Département organise chaque année de nombreux temps de sensibilisation au développement durable. Ils concernent ses différents types de publics extérieurs parmi lesquels : les collégiens, les jeunes, les usagers et visiteurs du patrimoine départemental (parcs, musées, etc...).

Outre la signature de la charte de l'agent éco-responsable, ces temps de sensibilisation touchent finalement assez peu le personnel du Département et les enjeux spécifiques aux actions de réduction de GES ne sont pas suffisamment mis en exergue. Le Pôle Communication dispose de multiples outils de communication (Visionère, conférence Teams, campagne d'affichage, etc.) qui permettraient de sensibiliser et mobiliser les directions sur ces questions.

Indicateurs

Ind. 9.1 : Résultats des enquêtes faites à la suite de la campagne
Ind. 9.2 : Nombre de personnes sensibilisées selon les publics (collégiens, agents, sport, culturel)

Direction pilote

PCOM

Etat d'avancement

Action nouvelle

Budget

Pas d'impact budgétaire

Description de l'action

L'élaboration d'un plan de communication à destination des agents du Département constitue la première étape de cette action. Il visera à partager des valeurs communes autour du développement durable, à pérenniser les écogestes et à appréhender les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans leurs missions de service public. Cette sensibilisation sera ensuite élargie et adaptée au grand public.

Objectifs

Impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la démarche de développement durable
Diffuser la démarche sur le territoire

Gains

Pas de gains GES dans un premier temps
Eco-gestes et meilleure prise en compte des émissions GES dans les métiers

Planning

2022-2023 :

- Identifier les moments opportuns pour organiser des campagnes de sensibilisation des agents départementaux (semaine du développement durable, world clean day, etc.)
- Réaliser la campagne de sensibilisation interne.

2023-2024 :

- Identifier les moments opportuns pour organiser des campagnes de sensibilisation des divers publics
- Réaliser les campagnes de sensibilisation externes tout en pérennisant la campagne de sensibilisation interne.



Action 10 - Favoriser l'utilisation du vélo par le développement des infrastructures (mise en place du plan vélo)

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Déplacements / 19 %



Périmètre

Hors scope

Constat

Encourager les modes actifs est un objectif recherché par le Département. Il répond à une demande grandissante des habitants, à des enjeux d'accessibilité, de santé publique et d'environnement. Le Plan Vélo, en cours de validation en 2021, visera à aménager des itinéraires cyclables sécurisés sur voirie départementale, en bords de Seine et dans les parcs.

Au 1^{er} janvier 2021, le réseau cyclable du Département comprend 151 km de linéaires aménagés (hors coronapistes), soit 48 % du réseau routier.

Parallèlement, au printemps 2020, à la sortie du 1^{er} confinement lié à la crise sanitaire, 51 km de coronapistes provisoires ont été mises en fonction.

Par ailleurs, il adhère aux gouvernances d'itinéraires de véloroutes : la Véloscénie, l'Avenue verte London-Paris et la Seine à Vélo, s'impliquant ainsi dans le développement d'aménagements de mobilités douces.

Indicateurs

Ind. 10.1 : Linéaire de pistes cyclables gérées par le Département sur le territoire (en km)

Ind. 10.x : Les indicateurs du plan vélo seront également à suivre

Directions pilotes

PACT/DM

Etat d'avancement

En cours

Budget

Prévu au budget

Description de l'action

L'adoption du Plan Vélo doit permettre de sensibiliser, mobiliser et fédérer autour de la question de l'usage du vélo mais aussi planifier les futurs aménagements cyclables.

Cette action visant à favoriser l'usage du vélo pourra être renforcée par une majoration des aides allouées par le Département dans le cas où les projets des villes intègrent la création d'infrastructures cyclables.

Objectifs

Développer les infrastructures cyclables sur le territoire

Gains

Offre renforcée des mobilités douces sur le territoire

Planning

2021 – Adoption du Plan Vélo des Hauts-de-Seine

2022 – Intégration et suivi des indicateurs du Plan Vélo dans le plan d'actions BEGES



Action 11 - Acquérir et développer les espaces naturels (boisés, humides, etc.)

Poste ciblé

Séquestration carbone



Périmètre

Hors scope

Constat

La stratégie des espaces de nature des Hauts-de-Seine est l'outil de mise en œuvre de la Politique Nature du Département. Elle fédère les schémas en cours au sujet de la création, l'entretien et la valorisation des espaces de nature sur le territoire. Son premier plan d'actions a été construit en 2019. Parmi les objectifs fixés figurent :

- Créer 5 km de grandes promenades vertes et bleues le long de la Seine pour atteindre 39 km de promenade continue ;
- Valoriser les espaces naturels d'intérêt départemental ;
- Etendre et gérer de façon exemplaire le patrimoine départemental constitué de ses Espaces Naturels Sensibles (ENS).

L'acquisition et le développement des espaces naturels est une action engagée dans cette stratégie. Les pratiques durables et écologiques entreprises par le Département ont notamment été valorisées par la labellisation EVE® (Ecocert) pour 18 sites départementaux.

Indicateurs

Ind. 11.1 : Surface totale des espaces naturels aménagés par le Département (comparé en % aux surfaces 2020) parcs, jardins, bords de berges

Ind. 11.2 : Surfaces (en ha) des différents types de nature de sols (Territoire artificialisé ouvert, Territoire artificialisé fermé, Arbustes, Parcs et jardins, Forêts et milieu semi-naturels, Zones humides, Surfaces en eau)

Direction pilote

PACT/DPPE

Etat d'avancement

En cours

Budget

Financé par la taxe ENS
64 M€ sur 5 ans - Déjà prévu au budget

Description de l'action

L'action vise à promouvoir un développement territorial équilibré articulé autour de l'évitement, la réduction et la compensation des impacts des aménagements, permettant la préservation et la valorisation des espaces naturels. Concrètement, il s'agit d'améliorer écologiquement et gérer durablement le foncier non urbanisé par l'acquisition et d'accompagner les porteurs de projets d'aménagement. Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie des espaces de nature des Hauts-de-Seine adoptée en 2021.

Objectifs

Plan d'actions 2021-2025 de la Stratégie Nature :

- 20 ha d'ENS supplémentaires à acquérir, à aménager et à ouvrir au public ;
- Installer/rénover 50 potagers dans les collèges ;
- Rénover 60 ha d'ENS ;
- Planter 19 000 arbres sur le patrimoine départemental ;
- Créer 5 km de promenades vertes et bleues.

Gains

-251 tCO_{2e} d'ici 2024
Augmentation des capacités de stockage de carbone par les espaces de nature

Planning

2022 – Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie des espaces de nature

2022-2024 – Mise en œuvre de la plateforme numérique de contributions des partenaires aménageurs du territoire afin de mettre en exergue des opportunités de création d'espace ou de liaison



Action 12 - Désimperméabiliser les surfaces (cours et toiture) des collèges.

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Séquestration carbone



Périmètre

Hors scope

Constat

La désimperméabilisation et la végétalisation présentent de nombreux avantages :

- Amélioration du cycle de l'eau en limitant le ruissellement ;
- Réduction du phénomène d'îlot de chaleur ;
- Augmentation de la séquestration carbone.

Sur le territoire alto-séquanais, les surfaces artificialisées sont importantes dans les cours des établissements scolaires, constituant un potentiel de désimperméabilisation et de végétalisation fort. Les toitures représentent également des surfaces mobilisables.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Département souhaite engager des projets de désimperméabilisation et de renaturation des cours et des toitures des collèges.

Indicateurs

Ind. 12.1 : Part désimperméabilisée de la surface totale des cours de collège (année de référence 2020) et surface associée (en ha)

Ind. 12.2 : Surface (en m²) de toitures végétalisées et part des collèges concernés

Direction pilote

PESC/DB

Etat d'avancement

En cours

Budget

34 projets budgétés à hauteur de 40 M€

Description de l'action

De manière à augmenter le stockage de carbone du Département, de favoriser le cycle de l'eau et d'améliorer le confort des collégiens lors des vagues de chaleur, une action de désimperméabilisation et de renaturation des cours et des toitures de collèges est envisagée.

Cette action consistera à recenser les surfaces des collèges concernées, échanger avec les équipes éducatives, identifier le nombre de cours à réhabiliter avant de rédiger les cahiers des charges des aménagements.

Objectifs

Désimperméabiliser les cours de 34 collèges d'ici 2024

Gains

- 0,4 tCO₂e par collège soit – 14 tCO₂e d'ici 2024

Réduction de l'effet îlot de chaleur urbain dans les collèges

Planning

2022-2024 :

- Recenser, via le suivi des occupations de surface des collèges et/ou des échanges avec l'équipe éducative, les sites prioritaires
- Identifier le nombre de cours de collèges à réhabiliter
- Rédiger les cahiers des charges pour les aménagements



Action 13 - Instaurer une charte environnementale avec indicateurs et conditionnement de l'aide pour les opérateurs des programmes soutenus par le Département.

Poste ciblé

Sans Objet



Périmètre

Hors scope

Constat

La Politique de Coopération Internationale du Département existe depuis 2008. Elle traite d'une thématique d'intervention : la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Le service travaille avec des Organisations non gouvernementales (ONG) partenaires sur des programmes de développement agricole, avec une approche agroécologique, gestion des déchets et économie circulaire. Les ONG sont sensibilisées au développement durable, avec une approche qui va au-delà des émissions GES.

Le Département octroie des aides importantes pour des programmes qui visent principalement à soutenir l'agriculture familiale afin de permettre aux producteurs de vivre de leurs activités dans le cadre d'un développement local durable. Cette démarche manque d'un engagement formalisé des partenaires sur les impacts environnementaux des projets. Par ailleurs il est difficile aujourd'hui de mesurer l'empreinte carbone des programmes soutenus.

Indicateurs

Ind. 13.1 : Part (ou nombre) des opérateurs du Département ayant signé la charte

Ind. 13.2 : Quantification des émissions de GES évitées / stockées par les projets soutenus par le Département (Indicateur à mettre en place après échanges avec les opérateurs, suivant leur capacité de fourniture de la donnée)

Direction pilote

PLPP/SCIE

Etat d'avancement

Action nouvelle

Budget

Pas d'impact budgétaire

Description de l'action

Cette action vise à rédiger une charte déontologique entre le Département et les opérateurs des programmes soutenus. Dans un second temps une réflexion sera menée pour estimer l'empreinte carbone des projets. Elle pourra servir d'outil d'aide à la décision afin de soutenir les projets les plus durables et vertueux.

Objectifs

100 % des opérateurs de programmes signataires de la charte environnementale d'ici 2024

Gains

Impact pour les pays partenaires

Planning

2022-2023 :

- Ecriture de la charte d'engagement
- Présentation de la charte à l'ensemble des opérateurs

2023-2024 :

- Travail avec les opérateurs non capables de signer la charte en l'état. Le cas échéant, sélection de nouveaux opérateurs
- Réflexion avec les opérateurs pour la mise en place d'un calculateur de l'empreinte carbone des projets (émissions causées vs émissions évitées ou séquestrées).



Action 14 - Développer un outil de sensibilisation et de calcul d'émissions (quota carbone) pour estimer l'impact GES des voyages à l'international

Poste ciblé / % du bilan GES global 2019

Déplacements / 19%



Périmètre

Hors scope, Scope 3 au prochain exercice (car non pris en compte en 2019)

Constat

Depuis 2008, la politique de coopération internationale conduite par le Département permet de lutter contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti.

Afin de mener à bien ses missions, l'équipe du Service Coopération Internationale se rend une fois par an et par pays pour suivre et évaluer les programmes sur place. La situation sanitaire a permis de travailler à distance mais ne constitue pas une solution viable sur le long terme.

En plus des chargées de projets du service, une délégation d'élus se rend chaque année dans les pays cibles du programme.

L'ensemble de ces déplacements génèrent des émissions de GES importantes et il convient de sensibiliser et de communiquer sur leurs impacts. C'est une première étape en vue de chercher des moyens de faire évoluer les pratiques et de limiter les émissions de GES des projets de coopération internationale.

Indicateurs

Ind. 14.1 : Nombre d'agents puis d'élus utilisant l'outil

Ind. 14.2 : Evolution des émissions annuelles générées par les déplacements à l'international (en %)

Direction pilote

PLPP/SCIE

Etat d'avancement

Action nouvelle

Budget

< 5000 €

Description de l'action

Dans une logique de transparence, de sensibilisation et de limitation des émissions de GES des projets du service de coopération internationale, un outil de calculs d'émissions de GES permettant d'estimer l'impact carbone des voyages à l'international pour le suivi des projets menés en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti sera développé.

Objectifs

Réaliser le bilan carbone des déplacements de 100 % des agents du SCIE et des élus.

Obtenir une prise de conscience de l'impact des voyages à l'international.

Gains

Pas de gains GES dans un premier temps

Développement d'une culture carbone au sein des services

Planning

2022-2023 :

- Construction d'un outil permettant de quantifier les émissions de GES d'un voyage à l'international, à partir des trajets effectués
- Identifier le format le plus adapté pour présenter aux élus et agents leur impact, les sensibiliser sans les culpabiliser

2023-2024 :

- Suivre annuellement les résultats de l'outil et analyser les résultats pour définir des règles de déplacement des agents et des élus

